NEOFITE

MÉTROPOLITAIN

DE

HONGRO-VALACHIE

JUGÉ PAR SES ÉCRITS ET SES ACTES

PAR LE

PRINCE GEORGES BIBESCO



BUCAREST

IMPRIMERIE DE LA COUR ROYALE, F. GÖBL FILS, PASSAGE ROUMAIN, No. 12.

1894



Un opuscule, récemment paru, renferme une lettre du Métropolitain Néofite, au Comte Kisseleff. L'opuscule porte ce titre à sensation: «Le règne de Bi-«besco, jugé par son contemporain Néofite Métropo-«litain de Hongro-Valachie: 1847.»

La lettre de Sa Sainteté [1]) ne présente ni l'intérêt d'une publication inédite, puisqu'elle a déjà paru ailleurs, ni l'attrait de la nouveauté,—pour les collectionneurs de calomnies,—puisqu'elle ne reproduit que de vieux clichés.

Cependant, elle nous fournit l'occasion de mettre en relief le caractère du Métropolitain, de montrer quel cas on doit faire de ses accusations, et nous en profitons. Ce sera tout bénéfice pour l'histoire et pour les honnêtes gens.

[1]) La lettre est en français.

Quand un homme en accuse un autre, il suffit qu'il soit, une seule fois, infidèle à la vérité, pour qu'il soit jugé.

Relevons, au hasard, quelques-uns des griefs du Métropolitain Néofite contre le Prince Bibesco.

«Sa Sainteté écrit au C-te Kisseleff» *que le Prince Bibesco a accordé à une Compagnie* (Trandafiloff) *le privilège d'exploiter les mines dans la campagne des propriétaires, malgré eux et à leur préjudice, en portant atteinte aux droits garantis à la propriété foncière, par les art. 178 et 179*"[1]). Or Sa Sainteté sait fort bien, — car elle présidait l'assemblée—que c'est *l'opposition systématique* [2]) du Divan qui a forgé cet ensemble de calomnies. Le Prince n'a jamais accordé *aux minéralogistes délégués,* que *l'autorisation de parcourir les montagnes du pays pour y découvrir* „*des mines*" Il s'est *conformé scrupuleusement* „*aux art. 178 et 179*" et loin d'avoir attenté à la

[1]) Fascicule de M. V. Cogalniceano, p. 3.

[2]) Voir l'Histoire des Roumains. par M. Xénopol p. 179.

Les hommes politiques... par Zossima p. 11. Lettre de Kisseleff t. 1, pg. 222.

propriété, il a mis tous ses soins *à défendre les propriétaires contre tout entraînement* [1]),

Un homme de bonne foi ne saurait trouver autre chose dans les documents relatifs à cette affaire.

Voici comment Mr. Xénopol, membre de l'Académie, qui a étudié à fond cette question, la juge :

„*Dans cette question, — la chambre* a *eu le tort d'offenser le Prince* **qui n'a combattu que pour la légalité** [2]), *faisant à Son* Altesse une opposition **systématique, l'accusant avec aussi peu de tact que de raison d'avoir violé la loi, ce qui était inexact.**»

*
* *

A la suite de démarches réitérées auprès des cours de Russie, d'Autriche et de Turquie, après un voyage à Constantinople, à force d'habilité et de patience, le Prince finit par obtenir *pour les douanes valaques le droit de percevoir 5 pour 100 au lieu de 3 pour 100 sur toutes les marchandises entrant dans les Principautés sans que les produits valaques passant en Turquie fussent taxés d'un droit supérieur, de plus, le sel ainsi que les marchandises traversant, en tiansit, l'Empire*

[1]) Voir le procès-verbal du conseil administratif extraordinaire du 19 août;— l'adresse de Son Altesse au Département de l'intérieur, du 21 Oct. 1843 (No. 653);— l'adresse de l'assemblée à S. A. S. le Prince du 6 Févr. 1844 (No. 166); le décret du Prince du 14 févr. 1844 (No. 15). Le Message du Prince du 15 févr. 1844 (No. 154); l'adresse de l'assemblée au Prince du 24 févr., 8 mars 1844 (No. 205).

Voir l'étude de cette question dans le prochain No. de la Revue: Arhiva (Jassy).

[2]) *Histoire des Roumains*, par A.-D. Xénopol, membre de l'Académie roumaine, p. 175.

turc, furent exempts de tout impôt. En outre *le modeste pavillon valaque se trouve protégé dans les mers de l'Empire ottoman à l'égal des autres pavillons* [1])

Son Eminence Néofite ne parle pas de cet acte que M. Xénopol regarde comme *considérable*, affirmant que, *ce qui était plus important encore qu'un gain matériel, c'était le droit reconnu aux Roumains de se prononcer eux aussi sur leurs intérêts, droit enterré depuis si longtemps par le despotisme turc, et escamoté par le protectorat russe»* [2]). Sa Grandeur préfère accuser le Prince *d'avoir frappé l'exportation des céréales par un impôt onéreux au commerce.?*

L'adresse [3]) des commerçants au Prince, à la suite des évènements de 1848, prouve qu'ils n'étaient pas de l'avis du Métropolitain.

*
* *

Le Prince crée, à la porte de Bucarest, la grande promenade de la Ville, la Chaussée. Le Métropolitain le dénonce au C-te Kisseleff *comme dépensant inutilement l'argent, à faire dessiner et planter pour l'amusement des gens de la Capitale un jardin public sur la route de Baneasa* [4]). Il n'est pas probable qu'au temps du Métropolitain Néofite,

[1]) Voir *Règne de Bibesco* tome 1 p. 148--174.
[2]) Histoire des Roumains par M. Xénopol, p. 180 et 181
[3]) Paraitra dans notre tome II.
[4]) Voir le fascicule p. 4.

Haussman de grande mémoire eût eu du succès auprès de Sa Sainteté.

*
* *

Sa Grandeur ne voit dans *la justice qu'un objet de trafic scandaleux, un objet risible entre les mains du Hospodar;* et il cite, *entre mille,* différents projets accusant le Prince d'arbitraire, etc. etc.

Retenons parmi les cas cités par Sa Sainteté, l'affaire entre C. et A.

Les contrats, écrit-elle, même passés entre les particuliers, avec toutes les formes de l'incontestabilité, n'ont point été à l'abri des caprices du Prince. Pour complaire à son favori C., le Prince cassa un contrat d'emprunt hypothéqué sur une terre du dit C., et dont la somme montait à quinze mille ducats. Le malheureux prêteur, le sieur Nicolas A. a été trèsheureux, sous la peine d'aller aux travaux forcés des salines, de se contenter de quelques milliers de ducats en cédant le reste au favori [1]).

L'accusation est sérieuse : le Prince aurait menacé *le sieur* A. des travaux forcés, pour le contraindre à se contenter de quelques milliers de ducats sur la dette du Logothète C.; or nous avons contre le métropolitain Néofite un témoin irrécusable : c'est A. lui même.

Voici le fait. Le dit A., connu pour faire de l'usure, avait été l'objet de nombreuses plaintes adressées au Prince. Le Logothète C. se plaignit aussi, de se voir réclamer des sommes qu'il n'avait

[1]) Voir fascicule p. 4.

pas empruntées. Le Prince, déterminé à mettre un terme aux agissements de l'usurier, mais voulant auparavant être fixé sur la valeur de la plainte du logothète, nomma une commission pour examiner l'affaire. Or, devant cette commission, *A. consentit à réduire les sommes répétées.*

La conséquence fut un rescrit du Prince en date du 26 Sept. 1845 [1]).

Le Prince y résume l'affaire, et comme il se trouve en présence d'un accord entre particuliers, qu'il n'a ni à le sanctionner ni à *le casser*, mais qu'il a le droit et le devoir d'user de son autorité princière pour enrayer un mal, Il défend au dit A. de faire de nouveaux prêts, et lui déclare que tout acte qu'il ferait, portant une date postérieure au présent rescrit, serait annulé [2]).

La passion que Sa Grandeur apporte dans ses accusations contre le Prince, la conduit à se faire l'avocat d'un usurier.

Le digne Prélat n'a cure de s'arrêter aux réformes judiciaires du Prince, et il ne paraît pas apprécier ce fait qui a son éloquence, à savoir que : *par suite de toutes les mesures arrêtées, l'arriére des procès qui au 1er Janvier 1847 était de 18,000, était descendu au 1er Janvier 1848 au nombre de 4000* [3]).

[1]) Bul. Off. No. 91 du 26 Septembre 1845.

[2]) Bul. Off. No. 23 du 22 Septembre 1845.

[3]) Voir le Discours d'ouverture à l'assemblée générale de 1848.

Voir *Quelques mots sur la Valachie.*

Voir aussi sur cette question la lettre de M. de Nion, consul général de France à Bucarest à M. Guizot, 7 février 1848. (arch. des aff. étr. Paris).

*
* *

Le Prince Bibesco ayant été amené à examiner de près la question des établissements de bienfaisance, y trouva le désordre. Il y décréta l'ordre.

En vertu des dispositions générales prescrites le 29 juillet 1847 et de la loi du 6 mars 1848 ([1]), les hôpitaux «de la Philanthropie, de Coltza et de Pantéléimon avec leurs succursales ainsi que tous les autres hôpitaux qui pourraient être fondés dans la capitale ou dans le districts, furent réunis sous une seule et même administration ayant son personnel de chancellerie et à sa tête trois curateurs et un médecin inspecteur».

«*Réduire le grand nombre de caissiers et d'épitropes, qu'on avait multipliés à dessein, afin d'isoler chaque hôpital et le créer indépendant de l'administration générale, ce qui rendait tout contrôle fort difficile et les abus aussi faciles que nombreux* (2), » voilà la nécessité impérieuse qui s'imposait : «*réduire les dépenses générales et augmenter les moyens de secourir dans une plus large mesure la souffrance et la misère* (1)» ; tel était le but à atteindre.

De pareilles mesures soulèvent l'indignation de Sa Sainteté.

Les morts mêmes, Monsieur le Comte, écrit-il, n'ont point été respectés dans leur triste demeure, car le prince actuel y est venu troubler leurs cendres en enlevant leur legs, et en tra-

[1]) Voir notre Réponse au Mémoire adréssé au Sénat en date du 12 janvier 1893. Voir les Décrets du 29 juillet 1894 (No 425) celui du 17 mars 1848 (No. 124) et la loi du 6 mai 1848 (Bul. of. No. 23).

vestissant la disposition de leurs propriétés d'outre tombe, consacrées au maintien des hôpitaux. Dressés sur leur marbre funéraire, les trépassés l'ont vu briser les caisses des hôpitaux Koltzea et de St. Pantéléimon, et sans rebrousser chemin, s'emparer de leurs dons pieux [1]).

Et à qui le Métropolitain Néofite raconte-t-il ces commérages? au comte Kisseleff qui connaît parfaitemment le Pays, le Prince qui le gouverne, et qui est au courant de tout ce qui se fait en Valachie.

*
* *

Les ressources financières de la Principauté ont été épuisées, sans aucune utilité pour le Pays, poursuit le Métropolitain [2]).

Le desséchement des marais de Cismegiu, pour servir à la création d'un jardin public au centre de la capitale, et pour *assainir la ville*; la création d'un théâtre; l'exécution des ponts et chaussées dans toute l'étendue de la Principauté,—dont le pont sur l'Olto, construction considérée, de tout temps, comme irréalisable;— la chaussée de Brașov; les fontaines de Bucarest, la création d'une École militaire; les réformes sanitaires; l'embellissement et les travaux d'utilité publique des villes de Bucarest, de Craïova, de Turnu Severin; les quais de Braïla et de Giurgevo etc...: tous ces travaux constituent aux yeux du Métropolitain Neofite, *l'épuisement des ressources financière sans utilité pour le pays.*

*
* *

[1]) Voir le fascicule p. 4.
[2]) Voir le fascicule p. 9.

Sa Grandeur dénonce *la dilapidation des fonds publics.*

Et pourtant le Président de la Chambre, Sa Sainteté Neofite, connaît fort bien la situation financière du Pays en 1846, à la fin de 1847 et au commencement de 1848, car il a signé les adresses au Prince de 1847 et 1848, et, comme tous les membres de Chambre, il a déclaré que l'Assemblée générale *n'avait pu voir sans une véritable satisfaction l'état prospère que présentaient nos finances, malgré les nombreuses dépenses auxquelles il avait fallu faire face.*

En effet, en Oct. 1847, la Valachie n'avait pas de dettes; la caisse de réserve possédait 2.202.422 piastres, la caisse centrale 4.529.497 piastres. Voilà ce que nous apprennent les chiffres du Ministère du contrôle, la lettre de M. de Nion à M. Guizot (29 Oct. 1847), l'Histoire des Roumains par M. Xénopol (p. 182 et 183).

* * *

Sa Grandeur s'irrite *qu'on mette 4 ans à voir et à revoir les plans gigantesques d'un théâtre pour la ville, tandis que les revenus annuels affectés à sa construction sont scandaleusement soustraits.* Elle semble s'étonner *qu'avant de commencer le pavage on doive procéder au nivellement de la ville, et* elle assure *que l'on mange sur ces entrefaites des sommes considérables.*

Il est inutile d'ajouter que le digne prélat n'apporte aucune preuve à ces accusations fantaisistes que les actes et les faits démentent.

*
* *

Pour gaspiller 60.000 ducats, dit-il, *l'on fait venir de Paris une machine destinée a filtrer l'eau de la Dîmbovitza, tandis que des gens de l'art offrent de conduire l'eau de source et de la distribuer dans les fontaines pour la somme de 15.000 ducats.*

Sans nous arrêter aux étranges confusions que Sa Sainteté commet, on peut lui répondre 1⁰ que ce sont des hommes de l'art qui ont étudié la questions; 2⁰ que l'on a commandé 2 machines et non pas une, et qu'on a affecté à leur achat, à l'acquisition des filtres et d'un nombre de tuyaux suffisants, comme aussi à la construction des bâtiments absolument indispensables, la somme de **12.468** ducats [1]) et non celle de **60.000** ducats.

*
* *

La question de l'abolition de l'esclavage, qui suffirait à illustrer le règne d'un Prince, quel qu'il fût, ne trouve pas, non plus, grâce auprès du chef du Clergé! [2]).

Enfin pour justifier, dit-il, *jusqu'au bout le titre de réformateur qu'il se donne, et que cinq ans d'administration démentent complètement, le Hospodar, méconnaissant les droits de propriété des couvents, a prononcé l'affranchissement des bohémiens.*

Signalons le sentiment qu'inspire à Sa Grandeur ce grand acte d'humanité et de justice, mais ne nous y arrêtons pas. Il nous attriste, il ne nous surprend

[1]) Voir le Décret du 28 Janvier 1845 No. 47.
[2]) Voir le fascicule p. 7.

pas. En effet, la loi sur l'émancipation des esclaves, aussi bien que la loi sur l'organisation du clergé, des séminaires, et sur l'amélioration de la condition des prêtres, n'ont été votées qu'après une resistance, à ce point désespérée de la part du Métropolitain Neofite, que M. de Nion, consul général de France, raconte à M Guizot que, *si la loi sur le clergé a été adoptée, c'est que le projet a été présenté à l'improviste, et adopté séance tenante, malgré la retraite du Métropolitain, dont les fonctions présidentielles furent exercées par un suppléant élu d'avance, à cet effet, parmi les hauts dignitaires de la Boyarie* [1]).

Abrégeons : Nous avons cru utile de donner certains détails documentaires, pour faire saisir l'esprit dans lequel le Métropolitain Neofite a adressé au C-te Kisseleff cet amas d'accusations contre le Prince Bibesco. Peut-être eût-il suffi de produire les résumés exacts des adresses de 1846 et 1848 au Prince, — adresses en tête desquelles figure le nom du Métropolitain, — pour que le lecteur fût immédiatement fixé sur la valeur des dénonciations de Sa Saintété et sur son caractère.

Voilà ces résumés. [2])

[1]) Voir le lettre de M. de Nion du 2 Avril 1847 et celle du 7 Février 1848.—(arch du Mm. des aff. étr. Paris).

[2]) On trouvera ces adresses dans le tome II de notre ouvrage *Règne de Bibesco*, p. 196 etc.

ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 12 Décembre 1846.

RÉSUMÉ

L'Assemblée générale rend hommage à la vérite en reconnaissant qu'à aucune époque l'état intérieur du pays n'a offert un aspect aussi prospère. Elle dépose aux pieds de Son Altesse le tribut de sa très respectueuse gratitude pour tous les grands actes accomplis: aisance et sécurité publique assurées; soulagements apportés aux habitants des campagnes; économie introduite dans les finances; amélioration de l'état de la milice; efforts pour détruire les habitudes vicieuses, tristes restes des temps malheureux; nouveaux avantages garantis au commerce; liens resserrés entre les deux Principautés; réformes appliquées dans l'exploitation des salines; travaux considérables entrepris sur toute l'étendue de la Valachie; monastères relevés de leurs ruines; sollicitude infatigable du Prince au dehors comme au dedans, pour les intérêts publics...

ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4 fevrier 1848.

RÉSUMÉ

L'Assemblée se dit *pénétrée d'émotion et de reconnaissance. En effet, la réforme de l'instruction publique, l'affranchissement des esclaves des monastères, la diminution des procès, l'amélioration du sort au bas clergé,*

le libre échange des produits de deux peuples unis entre eux par tant de liens, sont des faits qui donnent leur nom a l'époque ou ils s'accomplissent.

L'assemblée voit avec les sentiments de satisfaction et de gratitude les plus vifs, le nouveau système introduit dans l'exploitation des salines, dans les améliorations réclamées par l'humanité, dans celles qu'a reçues la capitale dans la partie déjà sortie de ses ruines, à la suite de l'incendie de 1847. Elle éprouve un sentiment d'orgueil national en voyant le crédit public sauvé par la probité des négociants et par leur activité; elle ressent une véritable satisfaction de l'état prospère des finances, de l'imposante construction du pont sur l'Olto, des aqueducs de la capitale, de la route de Kineni ouverte à travers les Carpathes, de tant d'autres travaux entrepris.....

* * *

Sa Sainteté accuse *la plupart* des *membres de la chambre d'avoir* été élus *sous l'influence de la fraude et de la violence.*

Le décret du 27 Oct. 1846 (No. 330) prouve au contraire la moralité et le libéralisme des mesures prises par le Prince dans la question électorale. M. Xénopol explique pourquoi les *protestations des boyards* ont été *aussi vives que peu fondées*; c'est que, *par ces mesures, le Prince se rapprocha du parti démocratique*; il soutint *contre les grands boyards, les petit boyards qui purent ainsi, entrer dans cette chambre entièrement fermée à tous ceux qui n'étaient pas nobles.* [1]

[1] Histoire des Roumains par M. Xénopol. Tome VI p. 86.

Il n'est pas sans intérêt de connaître le langage que le comte Kisseleff tient à Monseigneur Neofite.

Monseigneur,

La lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 14 Septembre dernier, est d'un caractère trop grave et touche de trop près aux intérêts les plus essentiels d'un pays dont les destinées ne me seront jamais indifférentes, pour que je ne croie remplir un devoir sacré, en y répondant avec une entière franchise. Je ne reviendrai plus ici, Monseigneur, sur les évènements déplorables dont le jugement impartial des Cours protectrices et la voix de la patrie, celle du public ont fait justice depuis longtemps, et je n'invoquerai aujourd'hui que la mission toute de paix et d'ordre.

Dieu a permis, enfin, que la Valachie fût gouvernée par un honnête homme, d'une intégrité à toute épreuve, doué d'un esprit juste et éclairé, et d'un caractère assez ferme pour écarter tous les obstacles qu'il peut rencontrer sur son chemin, lorsqu'il s'agit du bien-être de sa Patrie. Les Valaques ne sauraient donc assez reconnaître un si grand bienfait et en rendre grâce au Tout-Puisant; et Votre Éminence, comme leur digne pasteur, ne méconnaitra point, sans doute, la sainte obligation de leur donner le premier l'exemple de la sommission aux décrets impénétrables de la Divine Providence, et de leur prêcher la concorde, l'obéissance et le dévouement au Chef de l'autorité temporelle, Élu par eux-mêmes, et dont les Cours protectices se sont empressées d'approuver et de sanc-

tionner le choix. C'est donc en soutenant loyalement l'Hospodar, en encourageant les bons et en menaçant les méchants de la colère du Ciel, que vous aurez, Monseigneur, la conscience d'avoir rempli votre haute vocation avec le zèle apostolique que Vous imposent les devoirs de Votre saint Ministère.

Je me flatte que Votre Éminence voudra bien ne voir dans l'abandon avec lequel je lui ai dit toute ma pensée, qu'une preuve de plus de l'estime particulière que je Lui porte, et de mon habitude de ne jamais déguiser ma manière de voir, surtout lorsqu'il s'agit de questions aussi graves et aussi intimement liées au bien-être présent et si cher d'un pays, auquel je ne cesserai de porter le plus vif et le plus constant intérêt.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération et un dévouement sincère,

Monseigneur, etc.

Le C-te P. de Kisseleff.

S'il était encore besoin d'aider le lecteur dans ses appéciations sur la sincérité de Sa Grandeur, nous lui rappellerions le role qu'Elle a joué en 1848, en passant tour a tour, et dans la même, journée d'un camp dans l'autre, avec une inconscience étrange pour un homme doué, certainement, d'une remarquable intelligence.

Au lendemain de l'abdication du Prince Bibesco, ne signe-t-Il pas la fameuse proclamation, qui déclare que son Altesse a abdiqué *pour cause de maladie*—argument de pure fantaisie—et dans laquelle

les membres du gouvernement,—dont il a accepté la présidence,—*jurent de mourir pour la Patrie*, serment qui, on le sait, ne les engageait à rien? [1]).

Le 29 Juin, le gouvernement s'étant retiré de la capitale et une caïmacamie composée de Théodore Vacaresco et d'Emmanuel Baleano s'étant constituée, le Métropolitain Néofite ne traite-t-Il pas *de rebelle* le gouvernement qu'Il vient de présider pendont 15 jours? ne se reconnait—Il pas, lui—même *fauteur de troubles*, et ne se déclare-t-Il pas *prêt à travailler avec M. M. les Boyards au rétablissement* [2]) *de la paix publique?*

Mais la caïmacamie ne dure que quelques heures. Aussitôt, Sa Grandeur se range du côté des nouveaux occupants: Elle *renie* ce qu'Elle a acclamé la veille, Elle déclare non avenu, ce qui s'est passé, et Elle prête de nouveau **le serment de ne plus violer la constitution** [3]).

Le 6 Septembre le Métropolitain Néofite revêtu de ses habits sacerdotaux, prononce l'anathème contre le Réglement organique, et assiste à son autodafé [4]).

Puis, c'est le tour de l'insurrection: au bout de 95 jours d'agonie elle expire, et Sa Sainteté la condamne, dans un discours prononcé dans l'Église de Sărăndaru.

. . . .

«Mais si la **fatale révolution**, s'écrie-t-Il en s'adres-

[1]) Voir le *Monit.* du 14 juin 1848 *Bul. Off.* No. 31.
[2]) Mémoires... par Heliade p. 126. *Moniteur Officiel* No. 50.
[3]) Voir le Mon. Off. No. 50 du 2 Juillet 1848.
[4]) Mémoires. . . . par Heliade page 298.

«sant au général Luders, — qui a **malheureusement**
«**éclaté** en Valachie au mois de juin dernier, et a
«duré trois mois, a pu en quelque sorte **ternir** l'o-
«pinion qu'on avait du peuple valaque, et lui attirer
«le reproche d'une ingratitude impardonnable, . .
«je viens, très humblement, prier Votre Exellence, de
«vouloir bien se convaincre, et s'assurer, par Elle-
«même, que **l'entreprise condamnable de la derniè-
«re, révolution n'est l'oeuvre que de quelques
«factieux dominés par des idées perturbatrices
«et anarchiques, lesquels, dans la seule vue de
«leur intérêt personnel, sont parvenus, par des pro-
«messes et des espérances trompeuses**, à entraîner
«dans leur parti, quelques individus qui partageaient
«leurs sentiments, ainsi qu'**un certain nombre des
«habitans de la capitale les plus ignorants, et des
«villageois**» [1]).

Les circonstances aidant, l'esprit Saint avait fini par avoir raison des passions politiques du prélat ; Sa Sainteté avait abjuré Ses erreurs, et fait Son «mea culpa.»

A' tout péché miséricorde. Amen.

GEORGES BIBESCO.

[1]) Discours adressé au général Luders dans l'église de Sarindaru à Bucarest, le 5 Oct. 1848.—Bull. off. No. 72.

Ce discours a été signé par Monseigneur Neofite, à la date du 3 Octobre, et affiché dans la Capitale.